

Une modification technique du cryptage des chaînes TV payantes sur FRANSAT (beIN SPORTS, OCS, Melody, Jeunesse et les offres SFR SAT) a été réalisée tout récemment.

Si votre décodeur ne fait pas partie de la [liste des décodeurs compatibles](#), vous devez vous équiper d'un nouveau décodeur ou module TV FRANSAT HD compatible pour la réception des chaînes TV payantes.

FRANSAT vous accompagne avec un remboursement jusqu'à 50€ sur l'achat de votre nouvel équipement sous réserve de la souscription en parallèle d'un abonnement 1 an ou un réengagement d'un an à l'une des options TV.

Pour participer, c'est simple :

1 Achetez votre équipement éligible à l'offre entre le 16/04/2018 et le 31/08/2018

(liste des décodeurs éligibles à l'opération sur le site www.fransat.fr/offre-de-remboursement.fr en vente dans tous les points de vente et sites internet en France Métropolitaine, Corse et Monaco). Ticket de caisse et emballage à conserver.

2 Abonnez-vous sur www.fransat.fr à l'une des options TV pour une durée d'un an :

OFFRES D'ABONNEMENT FRANSAT ÉLIGIBLES	MONTANT REMBOURSÉ	AVANTAGE EN +	OFFRES D'ABONNEMENT SFR SAT ÉLIGIBLES	MONTANT REMBOURSÉ
pack sport abonnement d'un an	50 €	jusqu'à 2 MOIS OFFERTS* sur abonnement 1 an	Abonnement annuel RMC SPORT SAT	50 €
pack cinéma abonnement d'un an	50 €			
pack jeunesse abonnement d'un an	25 €		Abonnement annuel SFR PACK PLAY PREMIUM	50 €
pack musique abonnement d'un an	25 €			

Veuillez vérifier la formule de votre abonnement souscrit pour constituer votre dossier :

● Vous êtes déjà abonné à une option TV via FRANSAT

Si vous aviez souscrit un abonnement mensuel :

- Vous devez changer votre formule d'abonnement mensuel en vous réabonnant pour une durée de 1 an entre le 16/04/2018 et le 31/08/2018, sur votre compte en ligne FRANSAT ou auprès de notre Service Clients ;
- Vous pouvez participer à l'offre de remboursement en joignant votre email de confirmation d'abonnement 1 an.

Si vous aviez souscrit un abonnement annuel avant le 16/04/2018 :

- Vous devez vous réengager pour une durée minimale de 1 an entre le 16/04/2018 et le 31/08/2018, sur votre compte en ligne FRANSAT ou auprès de notre Service Clients ;
- Vous pouvez participer à l'offre de remboursement en joignant votre email de confirmation d'abonnement 1 an.

● Vous êtes un nouvel abonné à une option TV via FRANSAT

- Votre abonnement annuel à l'une des options TV doit être souscrit entre le 16/04/2018 et le 31/08/2018.
- Vous pouvez participer à l'offre de remboursement en joignant à votre dossier votre facture de souscription à l'abonnement 1 an.

3 Constituez votre dossier de participation et suivez les étapes :

- 1 - Connectez-vous sur le site www.fransat.fr/offre-de-remboursement.fr
- 2 - Remplissez le formulaire de participation.
- 3 - Renseignez les informations concernant :
 - l'achat de votre décodeur (ou module TV) FRANSAT en saisissant son code-barre.
 - la formule d'abonnement d'un an à laquelle vous avez souscrit.
 - le numéro de série présent sur votre facture d'abonnement ou e-mail de réengagement.
- 4 - Téléchargez vos preuves d'achats : facture d'achat du décodeur et facture de souscription à l'abonnement (ou email de confirmation de réengagement).
- 5 - Renseignez vos coordonnées et votre IBAN (obligatoire pour se faire rembourser).

Après validation de ces étapes, votre participation sera contrôlée. Vous recevrez un email vous informant de la conformité de votre dossier sous 8 semaines maximum. Tout dossier de participation illisible ou incomplet ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après le 10/09/2018 minuit sera considéré comme non conforme et rejeté.

Pour suivre le traitement de votre dossier, vous pouvez vous connecter sur le site www.fransat.fr/offre-de-remboursement.fr et remplir le formulaire de contact ou appeler le numéro 01 48 10 57 74 (du lundi au vendredi de 9h à 17h). Date de fin de réclamation le 31/10/2018.



CONDITIONS GÉNÉRALES

OFFRE LIMITÉE DE REMBOURSEMENT SUR L'ACHAT D'UN DÉCODEUR OU MODULE TV FRANSAT

Dans le cadre d'une promotion exceptionnelle, FRANSAT propose une offre limitée de remboursement à hauteur maximale de 50€ valable sur l'achat d'un décodeur ou module TV FRANSAT (voir liste des modèles éligibles ci-après) et sous condition de souscription à un abonnement d'une durée minimale de 12 mois à l'une des offres de chaînes TV en option suivantes pendant la période de validité de l'offre :

- Pack Sport Abonnement 1 an - Offre beIN SPORTS
- Pack Cinéma Abonnement 1 an- Offre OCS
- Pack Musique Abonnement 1 an- Offre Mélody
- Pack Jeunesse Abonnement 1 an
- Abonnement annuel RMC SPORT SAT
- Abonnement annuel SFR PACK PLAY PREMIUM

Ces deux conditions doivent être remplies pour bénéficier de l'offre.

Cette offre est valable du 16 avril 2018 au 31 août 2018 minuit et dans la limite de 8000 premiers dossiers complets et valables, reçus par FRANSAT (le cachet de la Poste faisant foi pour les dossiers de participation par courrier). Cette offre est limitée à la France Métropolitaine et réservée aux majeurs.

Elle concerne le remboursement à hauteur maximale de 50€ selon l'offre souscrite, pour l'achat d'un décodeur ou module TV FRANSAT (voir liste des modèles éligibles), acheté neuf entre le 16 avril 2018 au 31 août 2018, en France, dans le cadre d'une offre FRANSAT, quel que soit le distributeur, si l'intéressé, en plus de l'achat du décodeur, souscrit entre le 16 avril 2018 et le 31 août 2018 à un abonnement à l'une des offres en option suivantes disponibles dans le bouquet FRANSAT : beIN SPORTS, OCS, Mélody, le pack Jeunesse avec un engagement minimal de 12 mois, ou à l'une des deux offres SFR SAT suivantes : Abonnement annuel RMC SPORT SAT ou Abonnement annuel SFR PACK PLAY PREMIUM.

Cette offre est indivisible, le remboursement ne pouvant être réclamé qu'en cas d'achat d'un décodeur ou module TV FRANSAT compatible neuf et de la souscription d'un abonnement aux chaînes en option FRANSAT dans les conditions ci-avant visées.

Les décodeurs ou modules TV FRANSAT éligibles sont disponibles dans les points de vente distribuant les équipements de réception FRANSAT ou sites marchands domiciliés en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus). Plus d'informations sur www.fransat.fr

Règles relatives au montant des remboursements :

Cette offre n'est ouverte qu'à concurrence d'une demande de remboursement par décodeur et par foyer.

Elle peut être cumulative par client dans le cas de l'achat de plusieurs décodeurs éligibles et d'autant d'abonnements aux conditions décrites ci-dessus.

FORMULES D'ABONNEMENT FRANSAT	MONTANT REMBOURSÉ
Pack Sport abonnement d'un an	50 €
Pack Cinéma abonnement d'un an	50 €
Pack Jeunesse abonnement d'un an	25 €
Pack Musique abonnement d'un an	25 €

FORMULES D'ABONNEMENT SFR SAT VIA FRANSAT	MONTANT REMBOURSÉ
Abonnement annuel RMC SPORT SAT	50 €
Abonnement annuel SFR PACK PLAY PREMIUM	50 €

L'achat du décodeur ou module TV FRANSAT et la souscription doivent tous deux avoir eu lieu entre le 16 avril 2018 au 31 août 2018 (la preuve d'achat faisant foi) ; tout achat et/ou souscription dans une autre tranche n'ouvrira pas droit à remboursement. Cette offre est cumulable avec d'autres offres et indépendante d'autres promotions pouvant être proposées par des distributeurs ou revendeurs de packs récepteurs FRANSAT.

Éléments constitutifs du dossier de demande de remboursement :

Pour en bénéficier, l'intéressé doit constituer son dossier de demande de remboursement composé des informations obligatoires suivantes :

- Informations personnelles : Civilité, Nom, Prénom, Adresse, Complément d'adresse, Code postal, Ville, Email, Téléphone (fixe ou mobile).
- Informations relatives à l'équipement et l'achat : preuve d'achat du

décodeur ou module TV FRANSAT (facture ou ticket complet), code-barres du décodeur ou module TV acheté, numéro de la carte FRANSAT à 11 chiffres, une facture de souscription à l'abonnement ou l'e-mail de confirmation de l'abonnement.

- IBAN (International Bank Account Number ou Numéro International de Compte Bancaire).

Pour participer, l'intéressé a le choix entre l'enregistrement de son dossier par voie électronique, ou par courrier postal.

Pour accélérer le traitement de sa demande de remboursement, il est recommandé à l'intéressé de constituer son dossier par voie électronique, en se connectant sur le site Internet FRANSAT à l'adresse suivante www.fransat.fr/offre-de-remboursement, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées dématérialisées sous forme électronique (formats acceptés : JPEG, PNG, GIF, PDF - Poids maximum 5Mo).

L'intéressé peut également participer par voie postale en téléchargeant et en imprimant le formulaire de demande de participation depuis le site www.fransat.fr/offre-de-remboursement, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au traitement du dossier. Il est recommandé d'utiliser le formulaire de participation, mais une demande sur papier libre est acceptée.

Ces documents doivent être envoyés à :

ODR ABONNEMENT FRANSAT / OPÉRATION 20692
CEDEX 3086
99308 PARIS CONCOURS

La date limite pour la constitution et l'envoi du dossier par l'intéressé est fixée au 10 septembre 2018.

FRANSAT se réserve le droit de procéder à toute vérification utile et/ou matérielle avant d'accepter la demande de remboursement. L'intéressé autorise toutes les vérifications concernant son identité. Toute fausse déclaration, indication d'identité fautive entraîne la non-éligibilité immédiate de l'intéressé. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée avec des coordonnées erronées ou envoyée après la date de fin d'opération sera considérée comme nulle. L'intéressé a la possibilité de soumettre une nouvelle fois sa demande.

Seuls les dossiers complets seront traités. Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée, le cachet de la Poste faisant foi, et les 8000 premiers indifféremment reçus par voie électronique ou par courrier jugés complets par FRANSAT, ouvriront droit à remboursement.

Le virement sera émis sur le compte bancaire de l'intéressé dans un délai maximal de 8 à 10 semaines pour toute participation conforme.

Remboursement des frais d'envoi sur simple demande écrite.

Les données personnelles collectées sont destinées à FRANSAT et à ses éventuels sous-traitants pour le traitement du dossier et la fourniture d'informations commerciales et promotionnelles. Les mentions légales relatives à la protection des données personnelles sont accessibles à l'adresse www.fransat.fr. Sous réserve d'avoir expressément accepté, l'intéressé est informé que ses données personnelles peuvent être communiquées à des tiers, notamment aux fins de prospection commerciale.

Les données personnelles collectées sont stockées à l'intérieur de l'Union européenne. Elles sont conservées, par FRANSAT, de manière sécurisée et conformément à la réglementation et, pour la durée réglementaire correspondant à la prescription légale. L'intéressé dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort, d'un droit à la portabilité de ses données, et, le cas échéant, de retirer son consentement à tout moment. Pour exercer un ou plusieurs de ces droits il convient de fournir une pièce justificative d'identité et de contacter FRANSAT (contact@fransat.fr). En cas de réclamation, vous pouvez contacter la CNIL (www.cnil.fr). Si vous souhaitez ne plus faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, inscrivez-vous sur la nouvelle liste d'opposition Bloctel (www.bloctel.gouv.fr).

Dans la mesure où la vente du matériel relève de la responsabilité du distributeur, FRANSAT dégage toute responsabilité concernant le matériel, sa maintenance et tout service associé. En cas de problème, il convient de contacter le service client du distributeur.

Toute remarque ou réclamation devra être reçue valablement avant le 31 octobre 2018 pour être prise en compte.



BULLETIN DE PARTICIPATION OFFRE DE REMBOURSEMENT FRANSAT

Complétez ce coupon-réponse et retournez le obligatoirement accompagné des éléments ci-dessous :

- 1 - Copie de la facture d'achat de votre décodeur dans son intégralité (gardez l'originale pour la garantie).
- 2 - La facture d'abonnement d'un an FRANSAT (ou l'e-mail de confirmation d'abonnement d'un an), ou la facture SFR dans son intégralité.
- 3 - Votre RIB comportant les codes IBAN et BIC pour le remboursement différé.

Veillez renseigner vos coordonnées :

M Mme Nom Prénom

Adresse

Code Postal _ _ _ _ Ville

Email Téléphone

Numéro de votre carte HD FRANSAT : _ _ _ _ _ (inscrire les 10 premiers chiffres)

Code-barres de 13 chiffres de votre décodeur ou Module TV FRANSAT acheté entre le 16/04/2018 et le 31/08/2018 :

_ _ _ _ _ ou Marque Modèle

Cochez l'offre souscrite lors de votre abonnement avec engagement d'un an, ou réengagement d'un an, à une option de chaînes payantes via FRANSAT entre le 16/04/2018 et le 31/08/2018 :

<input type="checkbox"/> pack sport abonnement d'un an
<input type="checkbox"/> pack cinema abonnement d'un an
<input type="checkbox"/> pack jeunesse abonnement d'un an
<input type="checkbox"/> pack musique abonnement d'un an

<input type="checkbox"/> Abonnement annuel RMC SPORT SAT

<input type="checkbox"/> Abonnement annuel SFR PACK PLAY PREMIUM

Envoyez votre dossier et tous les éléments sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 10/09/2018 à l'adresse suivante :

**ODR ABONNEMENT FRANSAT / OPERATION 20692
CEDEX 3086
99308 PARIS CONCOURS**

Pour des renseignements et suivi de votre participation de demande de remboursement, appelez le **01 48 10 57 74** (du lundi au vendredi de 9h à 17h) prix d'un appel non surtaxé ou connectez-vous sur www.fransat.fr/offre-de-remboursement.fr

Date limite de réclamation : 31/10/2018